



Association Suisse des Amis d'Haïti

CCP: 12-14784-3
IBAN: CH59 0900 0000 1201 4784 3
BIC: POFICHBEXXX

21, route de La Repentance 1222 Vérenaz (E-Mail : louis_berlie@hotmail.com) Circulaire octobre 2012

Sommaire : [Note aux Amis d'Haïti ... message d'espoir](#)
[Seminaire de formation continue à Petit-Goâve](#)
[Une rentrée « chahutée »](#)

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale statutaire de l'ASAH aura lieu :

Mercredi 14 novembre au Centre Paroissial de Malagnou 3, chemin Rieu

Le buffet dit canadien que vous voudrez bien agrémenter vous attend à 19 h, puis la partie officielle suivra dès que possible. L'accès en transports publics est facile (bus No 5 arrêt « Rieu » ou bus No 21 arrêt « Pedro-Meylan ») et il y a aussi une vingtaine de places de parking à votre disposition. Soyez les bienvenus !

Ordre du jour :

1. Accueil par le Président
2. PV de l'assemblée générale 2011 (texte paru dans la circulaire de février 2012)
3. Rapport du Président
4. Rapport du trésorier
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Discussion, mise aux voix des rapports
7. Election du comité
8. Divers et propositions individuelles (merci de les transmettre au Président)

La soirée se terminera par une « partie culturelle » :

« **Kenbe la Ayiti ! Autres regards sur Haïti** » Un film de Muriel Brener, réalisé en octobre 2010, proposé par le CERAH (Centre de Recherche en Action Humanitaire de l'Université de Genève).

Les donateurs réguliers voudront bien excuser l'envoi (général par simplification administrative) du bulletin de versement joint à la présente. Quant à ceux qui reçoivent les informations par e-mail, le comité a décidé de leur envoyer en pièce jointe un bulletin de versement ainsi que toutes les indications utiles pour faire un don.

Vous êtes branché ! ... faites connaître votre adresse électronique au secrétaire, afin de recevoir nos courriers par Internet. Un E-Mail suffit à :

info@asahaiti.org

Souvenirs en images



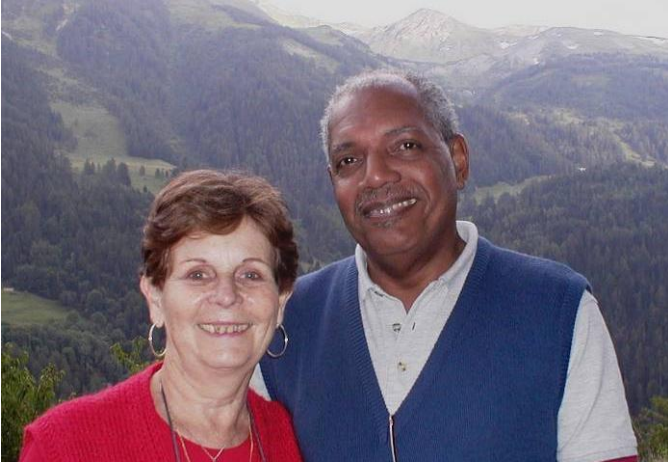
Ecole de Furcy
Février 2012

Photo :
Gabriel CRETIER

**Nous travaillons
pour eux !**

NOTE AUX AMIS D'HAÏTI ... MESSAGE D'ESPOIR

Nous avons eu la joie et le privilège de rencontrer cet été nos amis Marylise et Rosny DESROCHES. Ce fut, comme à chacune de ces occasions, un immense plaisir et un enrichissement considérable de pouvoir deviser librement, prendre connaissance de « l'état de l'union » commentée par un fin connaisseur du pays, de surcroît acteur de son évolution. Rosny nous a laissé ces quelques lignes, destinées à vous tous, Amis d'Haïti, fidèles et généreux.



NOTE AUX AMIS D'HAÏTI

Chers amis,

Mary-Lise et moi, nous avons été heureux de passer trois semaines de vacances en Suisse, fin Juillet et début Août, ce qui nous a donné le plaisir de revoir la famille, de connaître notre dernier petit-fils, Ludovic, fils de Valéry et de sa femme Pascale et d'inaugurer la célébration des 70 ans de mariage de Yvette et Gérald Gaudin. Quelle bénédiction !

Nous avons eu également le privilège de causer avec quelques-uns des membres du comité de l'ASAH, Eric Bernhard, Yvonne Piquilloud, Jean-Louis Loutan, Paulette Kunz et bien sûr Yves Gaudin. A leur demande, je vous laisse ce bref message pour vous mettre à jour sur la situation haïtienne. Il faudrait toute une Gazette pour en parler, mais cette fois on va s'en tenir à l'essentiel et surtout à ce qu'il y a de plus positif.

La Démocratie haïtienne se renforce tant bien que mal. Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu en 2011 et des élections sénatoriales et locales se préparent pour bientôt. Les tensions qui ont eu lieu au début du mandat du Président Martelly entre les Pouvoirs Exécutif et Législatif se sont atténuées. Les détenteurs de ces deux pouvoirs comprennent de plus en plus qu'ils doivent cohabiter, respecter leurs attributions respectives et les exercer au bénéfice de la population. La Constitution de 1987 qui a instauré un régime démocratique dans le pays, a été amendée, en conservant les acquis démocratiques et en introduisant quelques dispositions nouvelles et bénéfiques comme par exemple, a) la possibilité pour le citoyen haïtien de prendre une autre nationalité, sans renoncer à la sienne, b) un Conseil Constitutionnel, qui pourra veiller à la constitutionnalité des lois votées par le Parlement, c) un quota minimum de 30% accordé aux femmes dans toutes les instances de l'Etat. Le Pouvoir Judiciaire s'est aussi renforcé. Désormais, les Juges ne seront plus nommés par le Pouvoir Exécutif, mais par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire nouvellement

constitué. Cette nouvelle disposition est de nature à garantir l'indépendance des juges et on espère qu'ils en profiteront pour dispenser une justice plus équitable.

Ce sont autant d'avancées positives qui si elles deviennent effectives, sont de nature à consolider l'Etat de droit et la stabilité du pays. Il faut également souligner que la société civile haïtienne se renforce et participe activement à la vie de la cité. C'est dans ce créneau que je travaille particulièrement dans le cadre de l'organisation que je dirige, l'Initiative de la Société Civile. Au cours de l'année écoulée, nous avons surtout travaillé à la promotion de l'amendement constitutionnel, au renforcement des capacités des Mairies dans certaines communes du Département du Centre, au suivi du Budget National, en vue de nous assurer que le budget de l'Etat est préparé et exécuté avec transparence et rigueur. Cette dernière tâche n'est pas facile mais se révèle très utile pour promouvoir la bonne gouvernance. Je vous invite à visiter notre site : www.isc.ht pour en savoir plus sur nos activités.

Au niveau de l'éducation, cette année a été marquée par une initiative du nouveau Président, qui a lancé un Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire, le PSUGO. S'il est vrai que ce programme tel que conçu et exécuté présente de nombreuses faiblesses, il a le mérite de permettre à de nombreux enfants de milieux défavorisés de fréquenter l'école et de mettre la question de la scolarisation universelle sur l'Agenda politique. Il faut profiter de cette initiative pour mobiliser toutes les ressources et énergies, en vue d'arriver à atteindre cet Objectif du millénaire à l'horizon 2015. L'ASAH pourra s'enorgueillir d'avoir apporté sa pierre dans ce « combite » en faveur des enfants haïtiens. Il n'est pas superflu de mentionner que pendant notre séjour, Mary-Lise a appris que l'Ecole Méthodiste de Frères, qui bénéficie d'un appui non négligeable de l'ASAH, vient d'avoir 100% de succès aux examens officiels du Certificat d'études primaires. Vos efforts pour améliorer la qualité de l'enseignement au CMF n'auront pas été en vain.

Côté reconstruction après le séisme, les choses ne sont pas allées aussi vite et aussi bien que souhaité. Cependant des progrès sont à signaler. Deux tiers des personnes qui vivaient sous des tentes ont été relogées. Il en reste encore malheureusement 400.000. Plusieurs places publiques ont été évacuées et sont en phase de réhabilitation pour le plus grand plaisir des promeneurs. Une bonne nouvelle, la reconstruction des bâtiments du Nouveau Collège Bird, détruits à 80%, a commencé cet été.

Sur le plan économique, on ne peut pas encore signaler de réelles avancées. Toutefois, on peut espérer que le nouveau Gouvernement, qui a une attitude plus ouverte par rapport aux investissements et qui a comme Premier Ministre, M. Laurent Lamothe, un homme d'affaires qui a bien réussi, saura relancer l'économie, créer les emplois dont le pays a désespérément besoin. Pour atteindre ces objectifs, il faudra continuer à faire l'éducation formelle et civique des jeunes et des moins jeunes, mener la lutte contre la corruption et promouvoir une gouvernance responsable. Pour tout cela, nous continuerons à solliciter votre appui et vos prières.

Bonne continuation à tous.

Rosny Desroches (Août 2012)

SEMINAIRE DE FORMATION CONTINUE A PETIT-GOÂVE

A mi-juin, le Comité de l'ASAH a reçu une demande de financement pour un grand séminaire de formation et de recyclage qui voulait promouvoir la qualité de l'enseignement dans l'ensemble du « circuit scolaire de Petit-Goâve ». Auteur de ce projet précis détaillé et ambitieux, M. Jean-Fils SAINTON (inspecteur du circuit) est bien connu de l'ASAH et son souci de la qualité de l'enseignement correspond parfaitement à l'un des buts de notre association : soutenir et encourager la formation des enseignants, dans les écoles de campagne comme en ville. M. Sainton présente ainsi son projet :

« Si certains enseignants, dont la position est tout à fait respectable, estiment ne pas devoir changer leur pratique parce qu'ils l'ont soigneusement mise au point et qu'ils obtiennent, avec elle, de bons résultats, il n'en reste pas moins que, globalement, le système scolaire ne peut rester immuable dans un monde qui bouge beaucoup et vite, dans un temps où les élèves ne sont plus ce qu'ils étaient.

Ces deux semaines sont arrivées au bon moment vu que certains éducateurs n'ont jamais participé à des séances de formation. A l'unanimité, ils étaient au rendez-vous le 23 juillet et le 20 Août pour participer à cœur joie à ces deux moments de rafraîchissement pédagogique. Comment répondre aux attentes des parents si les maîtres n'ont pas la possibilité de se former ? Une gestion efficace et efficiente des écoles doit inévitablement avoir une retombée positive sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Le système éducatif Méthodiste se veut dynamique, progressiste, mais réaliste. La bonne gestion d'une école est subordonnée à certains principes d'ordre de management. »

Très rapidement, et avec l'accord de nos correspondants en Haïti, le Comité de l'ASAH a décidé d'entrer en matière et de soutenir ce projet. Les fonds récoltés par nos amis collégiens de Save-It à Nyon (www.save-it.ch), complétés à hauteur de 20000.- \$, ont été transférés aussitôt. En date du 14 septembre, nous avons reçu le rapport détaillé, y compris au plan comptable, de cette opération ! En italique vous en découvrez quelques lignes :

... « En vue de ne pas gâcher les vacances des enseignants, on a espacé les rencontres :

- a) Du 23 au 27 juillet;
- b) Du 20 au 24 Août.

Malheureusement, le dernier jour, le 24, on a dû clôturer à 11 heures AM, à cause du cyclone Isaac qui devra s'abattre dans la région dans l'après-midi. »...

Animés par des spécialistes locaux, toutes sortes de matières ont été abordées lors de ces cours, dans un esprit résolument novateur, participatif et stimulant :

... Lecture / Lecture expressive / Vocabulaire
Production écrite
Grammaire (3^e, 4^e, 5^e et 6^e) / Mathématiques
Gestion de la classe / Gestion du matériel classique
Sciences expérimentales
Ecriture / Education religieuse
Programme détaillé du MENFP (Ministère de l'Education ...)
Préparation de leçons / Gestion administrative
Travaux manuels / Chants
Créole et psychopédagogie / Schéma corporel
Pré-Requis / Pré-Lecture / Pré-apprentissage
Français oral
Jeux divers / Danses / Loisirs / Dessin ...

... Pas moins de 81 enseignants ont profité de cette formation
... dont, et c'est à noter, la totalité de ceux qui oeuvrent dans les deux écoles de Hyacinthe et Bois-Gency, reconstruites avec notre soutien après le séisme.



Bel effort et magnifique résultat !

EN DEBUT D'ANNEE SCOLAIRE, LE GOUVERNEMENT INTERDIT TOUTE ACTIVITE EDUCATIVE ...**Rosny Desroches (in « Le Nouvelliste de Port au Prince » mardi 11 septembre 2012)**

« Au cours du mois de juin dernier, le Ministère de l'Education Nationale a publié un calendrier scolaire pour l'année 2012-2013, selon lequel, la rentrée devait s'effectuer le 3 septembre. Ce calendrier était conforme à la législation scolaire qui depuis 1905 fixe à deux mois, la durée des vacances. Fort de ces dispositions légales et réglementaires, les Directeurs des écoles privées, qui assurent à 85%, l'éducation des enfants haïtiens, ont pris des dispositions pour la rentrée scolaire, ajustant leurs programmes au calendrier, renouvelant les contrats de leur personnel administratif et enseignant.

Brusquement au cours du mois d'août, le Gouvernement décide, sans concertation avec le secteur de l'éducation, de reporter la rentrée au début d'octobre, sous prétexte que la situation économique est difficile, que les parents ne seraient pas prêts financièrement pour la rentrée et que le Gouvernement allait profiter du mois de septembre pour initier quelques activités économiques en faveur des parents.

La raison évoquée ne tient pas debout. D'abord, en reportant à octobre, la rentrée, le Gouvernement met au chômage pendant un mois, plus de 70.000 enseignants du privé. Quels emplois sérieux et valables le Gouvernement peut-il créer en l'espace d'un mois ? Ces emplois, même s'ils étaient créés, ne sauraient nullement compenser les salaires perdus dans le domaine de l'éducation. De plus, le Ministère de l'Education Nationale dépense plus de 250 millions de gourdes par mois au titre des salaires du personnel affecté à l'enseignement. Au cours du mois de septembre, ces salaires seront versés en pure perte puisqu'aucun service éducatif ne sera fourni aux élèves. Un véritable gaspillage de deniers publics, déjà si rares et si précieux. Tout le monde est conscient que l'éducation représente une activité économique extrêmement importante dans le pays. Elle a des incidences positives sur le transport, le commerce, les transferts venus de l'extérieur etc. Le meilleur moyen de stimuler une économie déjà déprimée serait, au contraire, de relancer rapidement les activités scolaires. On peut difficilement comprendre qu'un Gouvernement dirigé par un homme d'affaires puisse commettre de telles erreurs sur le plan économique.

Certains responsables d'écoles, soucieux de leurs responsabilités face aux élèves, aux parents et aux enseignants, ont voulu, comme ceci a été fait l'année dernière, avec l'autorisation du Président de la République, organiser les cours dès le mois de septembre. Il s'agit d'une session, facultative, qui permettrait de consolider les acquis de l'année précédente, d'offrir aux enfants des activités créatrices et parascolaires, de répondre aux vœux des parents de voir leurs enfants immergés dans une ambiance formatrice, plutôt que de se morfondre à la maison et finalement de satisfaire, même partiellement, les besoins financiers des enseignants. Quelle n'a pas été la stupéfaction du monde de l'éducation de voir le Ministère se lancer dans une véritable campagne de menaces et de terreur pour empêcher toute activité dans l'enceinte des écoles ! Des inspecteurs se sont présentés pour intimor l'ordre d'arrêter toute activité éducative. Incroyable, dans un pays qui souffre d'un tel déficit en matière d'éducation.

Un tel comportement représente une violation de la liberté d'entreprise, du droit au travail et du droit à l'éducation. Personne ne

conteste au Ministère de l'Education Nationale le droit d'exiger temporairement la fermeture des écoles. Mais ceci ne peut se faire que dans des cas de force majeure, pour protéger la population, en cas de catastrophe naturelle, d'épidémie ou de troubles sociaux graves. De telles mesures ne peuvent être l'effet du caprice du prince, ou un moyen d'occulter les insuffisances du Gouvernement. Si l'économie est déprimée, c'est parce qu'au cours de l'année fiscale en cours, le Gouvernement n'a pas su effectuer les dépenses d'investissement qu'il avait lui-même prévues. Pendant les six premiers mois de l'année fiscale, seulement 9% des fonds de Petro Caribe réservés à l'investissement ont été décaissés et seulement 43% des fonds d'investissement issus du Trésor public ont été dépensés en 10 mois.

Mais ce qui est encore plus grave : ces mesures de violation de droits du peuple haïtien ont été prises avec un certain cynisme et un profond mépris de la nation. Pendant que le Gouvernement empêche avec force menaces les enfants des classes moyennes et défavorisées de recevoir le pain de l'instruction et de se préparer pour faire face à un monde de plus en plus compétitif, les dignitaires du régime amènent allégrement et sans gêne leurs enfants à l'Union School, au Lycée Français ou à l'Etranger. Dans aucun autre pays, ceci ne saurait être accepté par les citoyens. Nos dirigeants doivent un minimum de respect au peuple haïtien, ils doivent respecter les enseignants qui se consacrent avec dévouement au dur métier d'éducateur. Ils doivent comprendre que les instituteurs et les professeurs, déjà sous payés par rapport à leur niveau de formation et en comparaison avec d'autres professions, sont aussi des pères et mères de famille qui ont des loyers mensuels à payer, des enfants à scolariser et qu'on n'a pas le droit de les priver ainsi de leur salaire mensuel.

Le Gouvernement prétend accorder la priorité à l'éducation, il prétend faire d'Haïti un pays émergent en 2030. Il ne prend pas le chemin de ces objectifs. Ce n'est pas en réduisant de 20 jours le nombre de jours de classe déjà inférieur à la norme internationale, ce n'est pas en décourageant les enseignants qu'il va améliorer la compétitivité du pays. Que disent nos parlementaires à ce sujet ?

Par delà la question d'éducation, les citoyens conscients se demandent perplexes où est-ce que les dirigeants actuels veulent conduire le pays avec trois carnivals par année. Non seulement c'est un gaspillage éhonté des deniers de l'Etat, mais c'est un encouragement à la débauche, à l'explosion démographique dans un pays déjà surpeuplé, un détournement de la Jeunesse des études, pour la livrer en pâture à toutes sortes d'addictions, les unes plus malsaines que les autres. Ce n'est pas avec ce genre d'overdose de plaisir qu'on aide une nation à sortir de ce marasme économique dans lequel nos dirigeants se complaisent à nous maintenir. Les valeurs sur lesquelles on construit un pays émergent et une nation compétitive sont le savoir, l'innovation, la poursuite de l'excellence, la solidarité, l'investissement et le travail. Il est temps que les élites morales, intellectuelles, professionnelles, économiques du pays, à quelque classe sociale elles appartiennent, prennent leurs responsabilités et indiquent aux masses trop longtemps bernées, la véritable voie du salut national et les délivrent des filets du « lesse grenchen », du laxisme et du populisme démagogique. »

Courageuse prise de position ! Une telle décision gouvernementale semble surtout due à des raisons électoralistes dont le détail nous échappe ni ne nous appartient (... un mois d'école en moins à payer pour les familles ... c'est assez populaire, semble-t-il !!!). Le CMF de Mary-Lise Desroches, comme d'autres établissements, a essayé de débiter les cours ... mais en a été empêché ! Le temps est maintenant mis à profit pour organiser des recyclages et du perfectionnement pour les maîtres.

Le Comité vous remercie pour votre généreuse fidélité et vous adresse ses meilleurs messages.

Eric Bernhard, secrétaire

